



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection judiciaire

Question écrite n° 75397

Texte de la question

M. Jean-Claude Abrioux attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les activités de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) chargée d'encadrer les jeunes délinquants. D'après un rapport de la cour des comptes rendu public par une indiscretion du journal « Le Figaro », la gestion du personnel de la PJJ est anarchique. En effet, la direction de cet organisme placé sous l'autorité du ministère de la justice « n'est pas en mesure de localiser précisément ses fonctionnaires ». Sont évoquées aussi de « nombreuses mises à disposition officieuses de personnels qui sont mal connues des différents échelons hiérarchiques ». D'autre part, il existe des « rémunérations sans services ». « Certaines personnes désignées comme chargées de mission ont été (payées) pendant de longues périodes sans remplir leurs obligations professionnelles. » Enfin, « diverses associations occupent sans titre une partie des locaux, ce qui génère un coût pour le budget public, alors que certaines associations ne contribuent pas ou marginalement, à la politique de la PJJ ». Des lors, des interrogations légitimes se posent : comment se fait-il qu'il soit impossible de chiffrer le nombre de travailleurs sociaux en charge de la prévention de la délinquance ou de la réinsertion des jeunes délinquants ? Pourquoi la gestion de cette administration est-elle particulièrement opaque ? Le ministère est-il en mesure d'évaluer le rapport coût/efficacité des personnels en charge de la PJJ ? Il lui demande de bien vouloir répondre avec précision à chacune de ces questions. Les Français s'inquiètent de la progression de la délinquance juvénile. Ils sont majoritairement favorables à ce que des crédits financiers soient attribués à la justice à condition que l'utilisation de cet argent public ne s'avère pas improductive en terme de lutte contre l'insécurité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Abrioux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75397

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1976